

ARRETE N°RH2026-016  
Portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2026

CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX  
Accès au grade de Rédacteur Principal de 2ème classe

LE PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu le statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

ARRETE

**Article 1 :** Le tableau d'avancement au grade de Rédacteur Principal de 2ème classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Mme COLOMBEL Sarah, <i>Rédacteur</i> <i>Echelon : 09</i> <i>par ancienneté</i>	1	01/01/2026 Favorable

Total promouvables : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1


Total promus : 1  
Nombres d'hommes : 0  
Nombre de femmes : 1

**Article 2 :** Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 3 :** Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à EVREUX, le 22 Janvier 2026

Le Président,



Pascal LEHONGRE

